

«Ne nous prenez pas pour des vaches à lait»

RÉSIDENCES SECONDAIRES Le front contre les projets de taxes touristiques en Valais se durcit.

Aboutira, ou pas? Deux jours avant la date butoir, le comité référendaire court encore après les 3000 signatures nécessaires pour que la nouvelle loi valaisanne sur le tourisme soit soumise au peuple. «On espère y arriver», dit son président Alain Duc. «La récolte n'est pas facile», admet le député German Eyer (Alliance de Gauche/Brigue). Une coalition de gauche, d'UDC et de Verts et d'hôteliers refuse la loi.

L'enjeu est central, car de ce référendum dépend l'avenir des taxes touristiques du canton. Le secteur est en crise, les communes cherchent des millions pour moderniser les infrastructures vieillissantes. Mais tous les projets de financement présentés récemment ont déclenché une levée de boucliers. A commencer par la loi sur le tourisme qui propose de déplaçonner la taxe de séjour – c'est ce point qui a suscité l'opposition.

«La loi confie la gestion du tourisme aux communes, soit aux plus incompetents, tonne Peter Bodenmann, ex-président du PS suisse devenu hôtelier. Cela multipliera les petites bureaucraties et augmentera les prix alors que nous sommes déjà trop chers face à la concurrence internationale.» «Le montant des taxes est fixé par les assemblées communales, c'est-à-dire les gens qui ne les paient pas. Jusqu'où ira leur appétit?» s'inquiète Alain Duc.

Le président d'Anniviers, Simon Epiney, juge ces craintes exagérées: «Le Conseil d'Etat a dit qu'il n'homologuera pas les montants non justifiés par un business plan. Et les communes ne sont pas idiotes, elles ne vont pas pénaliser une branche qui les fait vivre.»

Et pourtant. C'est ce qu'elles font depuis un an et demi avec une autre taxe qui fait fureur depuis l'initiative Weber: celle sur les résidences secondaires. Val-d'Illiez, Anniviers, Champéry, Crans-Montana et récemment Ovronnaz se sont engouffrées dans la brèche. Officiellement pour lutter contre les lits froids: la ponction, dégressive, devient nulle si le propriétaire occupe ou loue les lieux au moins 60 à 90 jours par an, selon les cas. L'autre but est de financer leurs infrastructures. Ce n'est pas un hasard si Bagnes, commune riche, est une des rares stations à y avoir renoncé.

«Il existe dix projets différents, ça part dans tous les sens et témoigne du mépris des autorités pour une clien-

tèle qu'elles devraient choyer, car elle assure la stabilité pendant des saisons pourries comme celle-ci», dit Gilbert Burki, président d'Asproloc, l'association de propriétaires opposée à la taxe anniviarde. «La moindre des choses aurait été de nous inviter à discuter et de nous dire ce qu'on veut faire de cet argent, ajoute son homologue de Champéry André Gossauer. Cela n'a pas été le cas. Pire, plusieurs projets exemptent les propriétaires valaisans de résidences secondaires, ce qui est discriminatoire. En plus, la perception de la taxe introduit un contrôle digne de Big Brother.»

Fin 2013, André Gossauer a regroupé les forces des propriétaires de résidences secondaires au sein d'une Fédération valaisanne qui compte 19 associations et près de 10 000 membres. Laquelle peut compter sur le soutien de l'Alliance Résidences Secondaires Suisse (25 associations, 15 000 membres individuels), dont le président Heinrich Summermatter assure: «La manœuvre des communes est claire, elles ont trouvé une vache à lait pour assainir leurs finances.»

«Taxes très modiques»

La colère est grande. Même à Crans-Montana, où les autorités ont dialogué préalablement avec l'association de propriétaires, qui a accepté de négocier, un millier d'oppositions individuelles ont été déposées contre la taxe sur les résidences secondaires.

Pour l'instant, tout est gelé en attendant le sort de la loi sur le tourisme. «Si le référendum échoue et qu'elle entre en vigueur, nous pourrions peut-être nous en sortir avec la nouvelle taxe de séjour forfaitaire, qui réduira l'important coulage du système actuel», dit Simon Epiney. Sur le fond, il estime que les propriétaires de résidences secondaires «paient des impôts et taxes très modiques en comparaison intercantonale et ne couvrent que deux tiers des dépenses qu'ils occasionnent».

Tandis que le front des propriétaires s'élargit et se durcit, Pierre-Marie Glauser, professeur de fiscalité à l'Université de Lausanne, l'invite à la prudence: «Si le récent arrêt du Tribunal fédéral sur Silvaplana n'est pas directement transposable en Valais, la jurisprudence va clairement contre les lits froids. Selon les communes, les chances d'un recours au TF sont faibles. Une alternative à la taxe sur les résidences secondaires risquerait d'être un nouvel impôt sans effet incitatif contre les volets clos. Ce serait se tirer une balle dans le pied.»

Jean-Claude Pécelet